

13

**Résultat de l'Appel d'Offres Ouvert relatif à l'aménagement et équipement
d'une crèche de 60 berceaux sise rue Jean Jaurès
(lots n° 2, 3, 4 et 6)**

Vu la délibération du Conseil Municipal n°3304 en date du 16 juin 2006,

Vu le procès verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 30 novembre 2006,

Vu le rapport en date du 07 décembre 2006 établi par le Directeur Général Adjoint des Services,

Vu le rapport en date du 07 décembre 2006 établi par le Directeur Général des Services,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres de déclarer infructueux le lot n°2 (fourniture et installation d'équipements mobiliers et accessoires de mobiliers taille adulte) du marché relatif à l'aménagement et équipement d'une crèche de 60 berceaux sise rue Jean Jaurès faute d'offres reçues et de l'engagement en cours d'une procédure de marché négocié

- de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le lot n° 3 (fourniture et installation d'équipements et matériels de cuisine et de restauration) du marché relatif à l'aménagement et à l'équipement d'une crèche de 60 berceaux sise rue Jean Jaurès à la société S.A.D.E.C.

- de prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres, de déclarer infructueux le lot n°4 (fourniture et installation de jeux et jouets, compris mobiliers de jeux) du marché relatif à l'aménagement et équipement d'une crèche de 60 berceaux sise rue Jean Jaurès, la seule offre reçue étant non conforme et de l'engagement en cours d'une procédure de marché négocié.

- de prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres, de déclarer infructueux le lot n°6 (fourniture de vaisselles et ustensiles de cuisine et de restauration) du marché relatif à l'aménagement et équipement d'une crèche de 60 berceaux sise rue Jean Jaurès, faute d'offres reçues et de l'engagement en cours d'une procédure de marché négocié.

- de m'autoriser à signer le marché et à le notifier à ladite société.

- de m'autoriser ou mon représentant à signer les bons de commande afférents à ce marché.

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD



Maire de Ruteaux

**Résultat de l'Appel d'Offres Ouvert relatif à l'aménagement et équipement
d'une crèche de 60 berceaux sise rue Jean Jaurès
(lots n° 2, 3, 4 et 6)**

Vu le procès verbal en date du 30 novembre 2006, et du rapport établi le 07 décembre 2006, par le Directeur Général Adjoint des Services, je propose au Maire de soumettre au Conseil Municipal les décisions suivantes :

- prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres de déclarer infructueux le lot n°2 (fourniture et installation d'équipements mobiliers et accessoires de mobiliers taille adulte) du marché relatif à l'aménagement et équipement d'une crèche de 60 berceaux sise rue Jean Jaurès faute d'offres reçues et de l'engagement en cours d'une procédure de marché négocié

- prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le lot n° 3 (fourniture et installation d'équipements et matériels de cuisine et de restauration) du marché relatif à l'aménagement et à l'équipement d'une crèche de 60 berceaux sise rue Jean Jaurès à la société S.A.D.E.C.

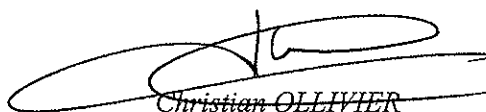
- prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres, de déclarer infructueux le lot n°4 (fourniture et installation de jeux et jouets, compris mobiliers de jeux) du marché relatif à l'aménagement et équipement d'une crèche de 60 berceaux sise rue Jean Jaurès, la seule offre reçue étant non conforme et de l'engagement en cours d'une procédure de marché négocié.

- prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres, de déclarer infructueux le lot n°6 (fourniture de vaisselles et ustensiles de cuisine et de restauration) du marché relatif à l'aménagement et équipement d'une crèche de 60 berceaux sise rue Jean Jaurès, faute d'offres reçues et de l'engagement en cours d'une procédure de marché négocié.

- d'autoriser Madame le Maire à signer le marché et à le notifier à ladite société.

- d'autoriser Madame le Marie ou mon représentant à signer les bons de commande afférents au lot n° 3 de ce marché.

Le Directeur Général des Services


Christian OLLIVIER

**Résultat de l'Appel d'Offres Ouvert relatif à l'aménagement et équipement
d'une crèche de 60 berceaux sise rue Jean Jaurès
(lots n° 2, 3, 4 et 6)**

En sa séance du 16 juin 2006, le Conseil Municipal a adopté le dossier de consultation d'entreprises relatif à l'aménagement ainsi qu'à l'équipement d'une crèche de 60 berceaux sise rue Jean Jaurès (lots 2, 3, 4 et 6), et a autorisé le Maire à faire procéder à la consultation par voie d'Appel d'Offres Ouvert.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été expédié le 29 août 2006 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 31 août 2006), au Moniteur des Travaux Publics (parution le 08 septembre 2006) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (parution le 01^{er} septembre 2006).

La personne responsable du marché, en sa séance du 02 novembre 2006, a constaté que la société Joli Laupi (seule candidate du lot n° 4) a fourni une proposition non conforme (une seule enveloppe intérieure), et a ouvert les 5 plis reçus des sociétés suivantes : Huron et Cie, Le Froid Bornet, S.A.D.E.C, GC Cuisines et 3C, candidates au lot n° 3, et a demandé que soit établi un rapport de présentation des candidatures. Elle a constaté qu'aucune société n'avait répondu pour les lots 2 et 6.

Au vu du rapport des candidatures, la Commission d'Appel d'Offres, réunie en sa séance du 09 novembre 2006, a décidé de rejeter la candidature de la société Joli Laupi, d'agréeer les candidatures des sociétés Huron et Cie, Le Froid Bornet, S.A.D.E.C, GC Cuisines et 3C, de déclarer infructueux les lots 2, 4 et 6 et de les relancer par voie de marchés négociés.

Au cours de cette même séance, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de procéder à l'ouverture des offres du lot n° 3 et a demandé que soit établi un rapport d'analyse de celles-ci par les services de la Restauration.

Au vu du rapport d'analyse des offres la Commission d'Appel d'Offres réunie en sa séance du 30 novembre 2006 a décidé d'attribuer le lot n° 3 du marché d'aménagement et d'équipement d'une crèche de 60 berceaux sise rue Jean Jaurès à la société

**S.A.D.E.C
3 rue du Bas Perreux
95200 Sarcelles**

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises dont le montant forfaitaire s'élève à 31.994,00 Euros hors taxes.

Cette offre est apparue techniquement la plus satisfaisante.

Le procès verbal peut être consulté au Service du Conseil

Le Directeur Général Adjoint
des services


Patrick HAULOT

PROJET

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°3304 en date du 16 juin 2006, adoptant le dossier de consultation d'entreprises relatif à l'aménagement et à l'équipement d'une crèche de 60 berceaux sise rue Jean Jaurès et autorisant le Maire à faire procéder à la consultation par voie d'Appel d'Offres Ouvert,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence expédié le 29 août 2006 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 31 août 2006), au Moniteur des Travaux Publics (parution le 08 septembre 2006) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (parution le 01^{er} septembre 2006),

Vu le procès verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 30 novembre 2006,

Vu le rapport en date du 07 décembre 2006 établi par le Directeur Général Adjoint des Services,

Vu le rapport en date du 07 décembre 2006 établi par le Directeur Général des Services,

Délibère

Article 1 *Il est pris acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres de déclarer infructueux le lot n°2 (fourniture et installation d'équipements mobiliers et accessoires de mobiliers taille adulte) du marché relatif à l'aménagement et équipement d'une crèche de 60 berceaux sise rue Jean Jaurès faute d'offres reçues et de l'engagement en cours d'une procédure de marché négocié.*

Article 2 *Il est pris acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le lot n° 3 (fourniture et installation d'équipements et matériels de cuisine et de restauration) du marché relatif à l'aménagement et à l'équipement d'une crèche de 60 berceaux sise rue Jean Jaurès à la société :*

S.A.D.E.C
3 rue du Bas Perreux
95200 Sarcelles

pour son offre conforme en tous points conformes au dossier de consultation d'entreprises dont le montant forfaitaire hors taxes s'élève à 31.994 Euros.

Article 3 *Il est pris acte de la décision de la commission d'appel d'offres, de déclarer infructueux le lot n°4 (fourniture et installation de jeux et jouets, compris mobiliers de jeux) du marché relatif à l'aménagement et équipement d'une crèche de 60 berceaux sise rue Jean Jaurès, la seule offre reçue étant non conforme et de l'engagement en cours d'une procédure de marché négocié*

Article 4 *Il est pris acte de la décision de la commission d'appel d'offres, de déclarer infructueux le lot n°6 (fourniture de vaisselles et ustensiles de cuisine et de restauration) du marché relatif à l'aménagement et équipement d'une crèche de 60 berceaux sise rue Jean Jaurès, faute d'offres reçues et de l'engagement en cours d'une procédure de marché négocié.*

Article 5 *Autorise Madame le Maire à signer le marché du lot n° 3 avec le candidat retenu.*

Article 6 *Le Maire ou son représentant est autorisé à signer les bons de commande afférents à ce marché.*